

Gouvernement du Québec

Décret 168-2025, 26 février 2025

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de la Sécurité publique à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 2 au 9 mars 2025;

— du ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 3 au 10 mars 2025.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85073

